



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 JUILLET 2020

Le **lundi 13 juillet 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 juillet 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Pascal POYE

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Céline DURVICQ à Marie LE COUSIN, François LANGLOIS à Elisabeth BIDEAUX, Céline DELPECH à Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GUILLARD est nommé secrétaire de séance.

### ----- **CONSTITUTION DES COMMISSIONS PERMANENTES - CM/20/063**

Le Conseil Municipal est informé qu'en vertu de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « *le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres* ».

Qu'il est précisé que ces commissions municipales, dont le Maire en est président de droit, émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil Municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Que l'article susmentionné précise que « *dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions (...) doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale* ».

Que de plus, l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination* », le vote a lieu au scrutin secret mais que « *le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (...)* ».

Que pour terminer, cet article indique que « *si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales (...) ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* ».

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-22,

VU le rapport de Monsieur le Maire

**DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

**APPROUVE** la création et la composition suivante pour chaque commission :

**- Commission n°1 – Politique de la Ville : 15 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Elisabeth BIDEAUX
- Jean-Marie GILLE
- Sophie LOQUIN
- Sandrine LECLERC
- Josiane POINFOUX
- Christian LETEURTRE
- Paul BONMARTEL
- Rachel FOUCART
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE

+ une personnalité extérieure

**- Commission n°2 – Politique éducative : 13 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Marie LE COUSIN
- William GUILLARD
- Céline DURVICQ
- Rachel FOUCART
- Karine CHÉRON
- Paul BONMARTEL
- Sophie LOQUIN
- Jean-Pierre MOURIER
- Sandrine LECLERC
- Béatrice TASSERY
- Céline DELPECH
- Pascal POYE

+ une personnalité extérieure

**- Commission n°3 – Patrimoine et urbanisme : 13 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Cécile GALHAUT
- Charles LENOIR
- Christian LETEURTRE
- Daniel ROUSSEL
- Réjan SAUPIN
- Jean-Marie GILLE
- Karine CHÉRON
- Marie-Claude BEAUFILS
- François LANGLOIS
- François CRAMILLY
- Monique COURSELLE
- Pascal POYE

+ une personnalité extérieure

- **Commission n°4 – Attractivité et transition écologique : 13 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- Charles LENOIR
- Cécile GALHAUT
- Daniel ROUSSEL
- François LANGLOIS
- Béatrice TASSERY
- William GUILLARD
- Jean-Pierre MOURIER
- Elisabeth BIDEAUX
- Céline DURVICQ
- Christian LETEURTRE
- Céline DELPECH
- Pascal POYE

+ une personnalité extérieure

- **Commission n°5 – Politique financière et marges de manœuvre : 13 membres dont Monsieur le Maire**

Sont désignés :

- Patrick CALLAIS
- François CRAMILLY
- Cécile GALHAUT
- William GUILLARD
- Marie LE COUSIN
- Marie-Claude BEAUFILS
- Céline DURVICQ
- Charles LENOIR
- Jean-Pierre MOURIER
- Elisabeth BIDEAUX
- Vincent SGARLATA
- Monique COURSELLE
- Juan Carlos VEGAS

+ une personnalité extérieure

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 076-217607092-20200703-CM\_20\_063-DE

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	27	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le  
15 juillet 2020

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**



Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 076-217607092-20200703-CM\_20\_063-DE